

Un socle européen des droits sociaux

Les États membres de l'Union européenne ont défini des droits sociaux communs et des normes minimales dans de nombreux domaines liés au marché du travail et se sont engagés à promouvoir l'emploi et le progrès social. Les inégalités économiques et sociales ne cessent pourtant de se creuser. Le projet de socle européen des droits sociaux présenté par la Commission européenne prévoit deux mesures clés: la modernisation de la législation existante pour l'adapter à la réalité du monde du travail et aux modèles sociétaux et l'élaboration d'indicateurs sociaux et de l'emploi pour renforcer la convergence dans la zone euro et éventuellement au-delà. Le Parlement doit examiner un rapport d'initiative sur la question lors de sa plénière de janvier 2017.

Contexte et objectifs

Le [rapport des cinq présidents](#) de 2015 déclare qu'une attention accrue doit être portée aux questions sociales et de l'emploi dans le cadre du Semestre européen. Il plaide pour une réforme des marchés du travail, l'accès à une éducation adéquate pour chaque citoyen et un système de protection sociale efficace capable de protéger les plus vulnérables. Il soutient également que l'Europe devrait s'efforcer d'obtenir un «triple A social», en assurant une croissance équitable et équilibrée, des emplois décents et une protection du travail. En mars 2016, la Commission a publié sa [communication](#) sur un socle européen des droits sociaux, qui vise à contribuer au renforcement et à la stabilisation de l'Union économique et monétaire. Celle-ci a fait l'objet d'une large consultation, dont le résultat devrait guider la proposition de la Commission prévue pour mars 2017.

Contenu et développement

La communication de la Commission propose une première ébauche de ce [socle](#) et une compilation de l'[acquis social](#) existant. Elle révèle également certaines [tendances](#) dans le domaine économique, social et de l'emploi et commente l'[évaluation](#) réalisée dans le cadre du Semestre européen 2016 sur les progrès relatifs aux principales réformes structurelles. Cette ébauche aborde trois questions principales: l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, l'équité des conditions de travail, et une protection sociale adéquate et viable, en identifiant vingt principes dans ces domaines stratégiques. Elle préconise, pour assurer l'accès à des marchés du travail et à des systèmes sociaux équitables pour tous les citoyens, d'investir dans le capital humain, de renouveler le programme de [flexisécurité](#) et de réfléchir sérieusement à la viabilité des finances publiques, dans lesquelles les systèmes de protection sociale pèsent lourdement. Une fois le socle formé sur la base de l'acquis social existant, il devrait servir de cadre de référence pour évaluer les performances sociales et en matière d'emploi des pays participants.

Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne

Le Parlement européen a régulièrement rappelé l'importance de renforcer la gouvernance sociale du Semestre européen et la lutte contre les inégalités. Depuis sa [résolution](#) de 2012 plaidant pour un «pacte social», cette institution a plusieurs fois appelé au renforcement des aspects sociaux de l'Union économique et monétaire. Une [résolution](#) de février 2016 sur l'examen annuel de la croissance 2016 se réjouit que la [recommandation de la Commission](#) concernant la politique économique de la zone euro consolide l'analyse et la définition communes des stratégies à caractère social et économique des États membres au titre de l'Union économique et monétaire. Elle souligne également la nécessité de promouvoir des mesures concrètes dans le domaine social. Le [rapport](#) d'initiative sur le socle européen des droits sociaux élaboré par la commission de l'emploi et des affaires sociales (rapporteuse: Maria João Rodrigues, S&D, Portugal)



souligne, tout en adhérant pleinement à l'initiative de la Commission, l'importance de garantir à tous les travailleurs un noyau commun de droits et de mener des actions tant au niveau national qu'euro­péen.

En octobre 2016, le Conseil a adopté un [avis commun](#) des comités de l'emploi et de la protection sociale. Il insiste sur la nécessité de parvenir à une convergence sociale vers le haut et de considérer le socle dans le contexte du développement économique et politique global de l'Union, dans le respect des compétences nationales et de l'autonomie des partenaires sociaux. En décembre 2016, la présidence slovaque de l'Union européenne a présenté une [note d'orientation](#) pour un débat ministériel, qui insiste pour que tous les niveaux de responsabilité participent à la mise en œuvre du socle.